

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 6 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

**Date de Convocation** : 28 Février 2025

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33 **Présents** : 24

**Etaient présents** : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, SANCHEZ, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, THERY.

**Ont donné pouvoir** : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame THOMAS*), Monsieur AMOURI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame CARTA*).

**Absent excusé** : Monsieur TONNEAU.

**Absent** : Monsieur FEDDAL.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 17** : MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE DE TRANSPORT « NAVETTE BLEUE ».**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Le service de transport à la demande appelé « navette bleue » a été mis en place en 2017 à titre expérimental afin de répondre à la volonté de rompre l'isolement des personnes âgées de 65 ans et +. Cette politique est, depuis, entrée dans une stratégie municipale globale ordonnant l'ensemble des dispositifs à destination du troisième âge. Celle-ci se structure autour de deux axes :

**■ PROTÉGER LES SÉNIORS :****En luttant contre l'isolement et la précarité par :**

- le maintien de la distribution des bons de Noël,
- le développement du portage de repas à domicile,
- les appels de courtoisie en lien avec le registre Plan Canicule + convention Département MDPH pour la lutte contre l'isolement des Séniors et des plus fragiles,
  - la création de « restaurations intergénérationnelles » (*accueil de petits groupes de Séniors dans les restaurations scolaires municipales*),
  - la création d'une brigade de services civiques intergénérationnelle (*aide au déplacement pour les usagers de la navette bleue, visites de courtoisie, animations enfants/séniors*),
- le développement de partenariats : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), la Médiation Santé Ville, les clubs Séniors, les Centres Sociaux, le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une cellule Séniors...

.../...

■ **LA VALORISATION DES SÉNIORS :**

**En favorisant l'épanouissement par :**

- le maintien des thés dansants mensuels,
- le maintien du banquet des anciens,
- le maintien des cérémonies Noces d'Or et Diamants,
- la participation à la semaine bleue,
- le « *passeniors actifs* » permettant de soutenir l'accès aux pratiques culturelles, sportives ou au transport,
- le développement d'activités sportives adaptées aux séniors (*sport-santé*).

**En reconnaissant le rôle des Séniors par :**

- la proposition d'activités intergénérationnelles au sein de la structure Multi-Accueil, les Mercredis Découverte, les accueils de loisirs, l'espace Jeunes (*ex LALP*), les partenaires locaux... permettant de mettre en avant le savoir-faire des Séniors ;
- l'installation d'un Conseil des Sages.

**En informant sur l'existant par :**

- la valorisation ponctuelle des dispositifs municipaux (*portage repas, navette bleue...*),
- la création d'une « *Cellule Séniors* » sur le territoire avec les partenaires afin d'affiner le diagnostic de territoire et constituer une veille prospective, réalisation de fiches d'information sur les services dédiés aux Séniors.

Les caractéristiques actuelles de ce service public sont les suivantes :

- Inscrits : 219,
- Utilisateurs réguliers sur l'année : 51,
- Nombre de transferts par semaine : entre 30 et 40,
- Objet des déplacements : médecins au Faubourg et au Nouveau Monde, le marché, Carrefour et commerces avoisinants, le cimetière, la Poste,
- Coût RH : 32 000 € environ pour le conducteur,
- Coût carburant : 3 000 € environ,
- Accompagnement : alternance des 2 services civiques pour aider à la montée et à la descente, informer sur les dispositifs séniors existants, promouvoir les évènements ville.

Il faut souligner que ce service vient en complément de l'offre de transport interne portée par le Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois (*SIMOUV*) qui se structure, en dehors des lignes classiques de transport interurbain et du tramway, autour de la navette de centre-ville (*transport gratuit quel que soit l'âge*), le dispositif SESAME réservé aux personnes porteurs d'un handicap moteur ou visuel, transport sur réservation après acceptation de la candidature sur dossier (*les candidats retenus disposent d'un tarif préférentiel*).

Afin d'élargir le public auquel le service s'adresse, il est désormais proposé d'abaisser la limite d'âge à 60 ans pour prétendre à son bénéfice. Les conditions d'accès au service sont donc fixées ainsi :

■ **CONDITIONS D'ACCES :**

- Avoir 60 ans et +,
- Etre denaisien.

.../...

■ **PIECES A FOURNIR :**

- Un titre d'identité,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (*facture de téléphone/d'eau-gaz-électricité OU attestation auprès du fournisseur OU attestation d'aide personnalisée ou d'allocation logement de la CAF du Nord OU du Département*).

■ **TARIFS :**

<b>Sénior de 60 ans et plus</b>	<b>1 € l'aller-retour</b> <i>(vendu par carte de 10 trajets navette)</i>
<b>L'accompagnant</b>	<b>1 € l'aller-retour</b> <i>(déduit de la carte 10 trajets navette du Sénior inscrit)</i>

Les modalités d'inscription au service, le principe de fonctionnement de la navette bleue ainsi que le règlement intérieur est fixé par arrêté du Maire. L'arrêté n° 2022-20/PEJS est présenté en annexe et sera modifié selon l'avis de l'Assemblée sur la présente délibération.

Il est demandé à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** la modification des conditions d'accès au service de la Navette Bleue notamment en fixant à 60 ans l'âge permettant d'accéder au service.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à faire toutes les demandes de subventions ou de soutien éventuels pouvant intervenir dans ce cadre, ainsi qu'à percevoir les recettes y afférentes.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

\_\_\_\_\_

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

\_\_\_\_\_

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.**

Le Secrétaire de séance,

  
T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire  
  
A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....